
VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/160

ENFANCE - FAMILLE (8.2)

**Convention entre le Département du
Nord et la Commune d'Hazebrouck
pour le dispositif « Accueil d'Eveil »
au Multi-accueil « Les Lutins »
au Jardin des Enfants**



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le seize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le huit novembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme BELVAL	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Dans le cadre du projet d'établissement, le multi-accueil « Les Lutins » favorise la mixité sociale,

Par délibération en date du 25 février 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention dite « Accueil d'éveil » au multi-accueil entre la ville d'Hazebrouck et le Département du Nord.

Sont concernées par cette action :

- les familles ayant des enfants de moins de 6 ans ne bénéficiant d'aucun mode d'accueil et dont le ou les parents ne satisfont pas l'intégralité de leurs besoins en matière de stimulation de développement (6 heures par semaine maximum).
- les familles dont l'un ou les deux parents ayant des compétences qu'il convient de renforcer,

Le champ d'accueil d'éveil se situe en prévention pour des familles qui adhèrent au projet et se positionnent en tant qu'acteurs de celui-ci.

Après repérage des services départementaux et analyse par le service de PMI, ces accueils ont pour objectifs de :

- favoriser le développement harmonieux d'un enfant de moins de 6 ans,
- promouvoir les compétences des parents dans la prise en charge de leur enfant,

Le projet d'accueil individualisé est construit avec la famille et fait l'objet d'une rencontre tripartite entre les parents, la responsable du multi-accueil et le référent de la famille et de l'enfant au niveau du Département.

La durée d'accueil d'éveil pour l'enfant est d'une durée maximum de 6 mois. Le volume horaire hebdomadaire ne pourra excéder 6 heures.

La convention de 2019 arrivant à terme, il convient d'établir une nouvelle convention qui sera conclue pour une durée de trois années, prenant effet à compter de sa date de signature.

Considérant le challenge n°1 du PEDT, favorisant l'égalité des chances en luttant contre toutes formes de discrimination dont le défi est de développer des actions de formation autour du handicap pour développer une pratique et un langage commun,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention « Accueil d'éveil » avec le Département du Nord,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

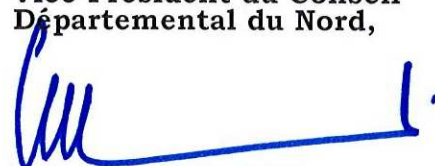
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL.